



NOTE D'INFORMATION AUX RIVERAINS

Madame, Monsieur,

Pour le bon déroulement des « courses de patinettes »,

La circulation de tous véhicules sera momentanément suspendue dans les rues ci-dessous citées pour laisser le passage aux participants à la course de patinettes organisée par le Comité des Fêtes de GRACAY :

🚧 Le 7 août 2018 (1^{ère} étape) à 18 heures :

1°) Rue Basse (départ de la Maison de la Presse), Rue Charles Girouard, Rue du Peljot, espace des Petits Fossés, Place du Gapion, côte du Gapion, arrivée Place du Marché (café du commerce).

2°) Rue Basse (départ de la Maison de la Presse), Rue Ludovic Martinet, Rue Saint Martin et arrivée Rue Félix Pyat (La Chapelotte).

3°) Sur l'ensemble de la Place du Marché.

🚧 Le 8 août 2018 (2^{ème} étape) à 18 heures :

1° 2° 3°) Départ Mairie de Saint Oustrille, rue de l'Eglise à Saint Oustrille, Traversée du pont pour aller à Gracay Place du Gapion, Espace des Petits Fossés, Rue du Peljot, puis retour à Saint Oustrille par la Rue de l'Echeneau, arrivée Mairie de Saint Oustrille.

🚧 Le 9 août 2018 (3^{ème} étape) à 18 heures :

1° et 2°) Départ de la rue Félix Pyat (la Chapelotte), Rue Notre Dame, Rue Ludovic Martinet, rue Saint Martin, Place du Marché (2 tours) et arrivée devant le bar de l'Hôtel de Ville.

3°) Place du Marché.

🚧 Le 10 août 2018 (4^{ème} étape) à 16 heures :

1° 2° 3°) sur la totalité de la Place Jean CHAUDRON.

De plus, la rue des Petits Fossés et la montée du Gapion seront barrées ainsi que la rue de l'Eglise à Saint-Oustrille (à hauteur du pont).

Article 2 : Une déviation sera instituée - dans les DEUX sens :

■ VATAN-ROMORANTIN, l'embranchement du CD 922 et du CDE 83 (face gendarmerie) en direction de SAINT OUSRILLE. ;

■ Sortie de l'A 20 - Plaisance - RD 83 - Romorantin, embranchement du CDE 83 en direction de SAINT OUSRILLE ;

Les stationnements et la circulation se feront dans les rues adjacentes.

Ces interdictions seront délimitées par des panneaux et la signalisation réglementaire sera mise en place.

Les contrevenants à l'arrêté du 18/07/2018 seront poursuivis et punis conformément aux lois en vigueur.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.